

Hémochromatose et insuffisance rénale chronique (IRC) : l'Assurance maladie valide l'intégration des biologistes médicaux au cœur des actions de prévention

En validant l'intégration du dépistage de l'hémochromatose et de la prévention de l'insuffisance rénale chronique (IRC) au cœur de l'activité des biologistes médicaux, la Commission médicale de l'Assurance maladie, réunie le 20 juin 2018, acte l'ouverture d'un nouveau champ de compétence pour la profession. *« Avec cette avancée majeure, notre profession s'inscrit au cœur de la dynamique de transformation du système de santé vers davantage de prévention, de dépistage et de coordination des soins entre professionnels de santé. D'autres dossiers de même nature devraient également aboutir »*, souligne François Blanchecotte, président du Syndicat des biologistes.

Le dépistage de l'hémochromatose : pour une prise en charge précoce des patients

Mené en routine par les biologistes médicaux en interprofessionnel avec les médecins traitants, les médecins gastro-entérologues et les pharmaciens, le nouveau dépistage de l'hémochromatose vient d'être validé par l'Assurance maladie. Le principe sera d'inciter les hommes ayant dépassé les 30-35 ans et les femmes ménopausées à se faire dépister une fois dans leur vie afin qu'ils soient pris en charge en cas de besoin. Cette prise en charge précoce permettra aux patients d'éviter des complications lourdes.

Ce dépistage sera accompagné d'une campagne d'information dans les laboratoires et auprès des professionnels de santé concernés. Le travail méthodologique devra être lancé, en parallèle avec celui du dépistage de l'insuffisance rénale infra-clinique, dès septembre prochain.

La prévention de l'insuffisance rénale chronique par les biologistes médicaux désormais actée

Le service médical de la Cnam a également décidé de valider le rôle des biologistes médicaux dans la prévention de l'insuffisance rénale chronique (IRC) et de le coupler avec celui du diabète. Le service de la Cnam s'appuie sur les initiatives de suivi des patients, prises par les biologistes médicaux du Syndicat des biologistes au sein des URPS en régions Centre-Val de Loire et Paca, ainsi que sur les initiatives prises dans le Limousin et en Alsace.

Coordination interprofessionnelle et proximité avec les patients et les patients chroniques

Deux autres sujets impliquant les biologistes à la fois dans une démarche de prévention et de coordination interprofessionnelle sont à l'étude par le service médical de l'Assurance maladie :

- celui de l'insuffisance cardiaque avec une réflexion sur le bilan biologique à réaliser ;
- et celui de la maladie céliaque avec une étude sur le rôle que les biologistes médicaux pourraient avoir sur les intolérances au gluten.

Vers une plus grande implication des biologistes médicaux dans le suivi des patients diabétiques

L'apport des biologistes médicaux dans le suivi des patients diabétiques, qu'il s'agisse de coordination de l'ensemble des acteurs ou d'incitation à l'observance, a été identifié à l'occasion des états généraux du diabète organisé par la Fédération française des diabétiques (FFD) en juin dernier.

Dans ce cadre, le rôle spécifique des biologistes médicaux consisterait à :

- Recueillir et traiter les données du patient extérieures au laboratoire (telles celles des appareils connectés) et contrôler leurs glucomètres ;
- Partager leur expertise avec l'équipe de soins sur le diabète et les pathologies associées (hypertension, insuffisance rénale, etc.). Les analyses réalisées en laboratoire peuvent effectivement alerter sur la dégradation des paramètres biologiques d'un patient et le déclenchement d'une prise en charge plus large.

Contacts Presse

LauMa communication

Laurent Mignon - laurent.mignon@lauma-communication.com - tél : 01 73 03 05 20

Emmanuelle Klein - emmanuelle.klein@lauma-communication.com - tél : 01 73 03 05 22